

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### COUP DE POUCE SCOLAIRE. APPROBATION

#### Séance du 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Damisa à Mme Poublan

#### Secrétaire de séance : Mme Karine Guérin.

La séance est ouverte,

Délibération du : 7 avril 2021  
Rendue exécutoire le : 12 avril 2021  
Publiée le : 12 avril 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 7 avril 2021

## COUP DE POUCE SCOLAIRE. APPROBATION

Mme Marie-Dominique Canouet, Adjointe au Maire déléguée Éducation, parentalité et petite enfance, présente le rapport suivant.

Dans le contexte de crise sanitaire et sociale actuel, la Ville soutient les initiatives permettant d'apporter une réponse exceptionnelle aux difficultés des familles et leurs enfants fréquentant nos écoles, collèges et lycées. En partenariat avec les centres sociaux et de manière complémentaire à ce qui se fait déjà sur la commune, un appel à bénévolat, lancé par l'Asco a été relayé dans tous les réseaux associatifs afin de renforcer leur dispositif d'accompagnement à la scolarité pour des écoliers et des collégiens. De nouveaux bénévoles se sont manifestés et des bénévoles « historiques » de l'accompagnement à la scolarité reviennent, permettant ainsi de répondre aux besoins de nouvelles familles. L'équipe de l'espace jeunes accueillera également des collégiens de 3ème pour un accompagnement personnalisé.

En complément, la Ville va organiser une opération "coup de pouce" à compter du retour des vacances de printemps et jusqu'à la fin juin pour les élèves des classes élémentaires. Des enseignants volontaires seront mobilisés pour accompagner gratuitement les enfants les plus en difficulté. Ils seront assistés en binômes par des étudiants ou AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap).

Les enseignants seront rémunérés par la Ville, sur la base du taux de rémunération maximum des heures supplémentaires effectuées pour le compte des collectivités territoriales fixé par décret n°2016-670 du 25 mai 2016, et la circulaire n° 2017-030 du 8 février 2017.

Les étudiants et AESH seront rémunérés sur la base du 2ème échelon du grade d'animateur de la fonction publique territoriale (catégorie B).

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve** la mise en place de ces initiatives à destination des enfants des établissements de la commune rencontrant des difficultés scolaires.

**Fixe** le taux horaire de rémunération des enseignants à 24,82 € brut.

**Fixe** le taux horaire de rémunération des étudiants et AESH à 10,78 € brut.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 7 avril 2021

pour expédition conforme

Le maire,

A circular official stamp of the Municipality of Saint-Médard-en-Jalles is partially visible behind the signature. The signature is a cursive script in black ink.

Stéphane Delpeyrat



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_063
Date de la décision :	2021-04-07 00:00:00+02
Objet :	COUP DE POUCE SCOLAIRE. APPROBATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	033-213304496-20210407-DG21_063-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210407-DG21_063-DE-1-1_0.xml	text/xml	853
Nom original :		
DG21_063.pdf	application/pdf	561399
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210407-DG21_063-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	561399

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 avril 2021 à 09h37min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 avril 2021 à 09h37min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 avril 2021 à 09h37min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 avril 2021 à 09h38min01s	Reçu par le MI le 2021-04-12